



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
23 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Assistance proposée : 11,5 millions de dollars, dont
5,5 millions à prélever sur le budget
ordinaire et 6 millions à financer à
l'aide de modalités de cofinancement
et/ou d'autres ressources, y compris
les ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	Total
Santé de la procréation	3,0	3,5	6,5
Population et développement	1,5	2,0	3,5
Situation des femmes	0,5	0,5	1,0
Assistance et coordination du programme	0,5	–	0,5
Total	5,5	6,0	11,5



I. Analyse de la situation

1. La population de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, estimée à 6,1 millions d'habitants en 2006, devrait en compter 7,5 millions d'ici 2015. Son taux de croissance annuelle se situe entre 2,3 et 2,7 %. Le taux total de fécondité est de 4,6 enfants par femme, atteignant même 6,5 % dans certaines provinces. Le taux de prévalence de contraception par des moyens modernes est de 20 %, et les besoins non satisfaits de planification familiale de 29 %. On observe d'importantes variations dans la situation démographique et sanitaire des 20 provinces du pays, constitué de terres continentales et d'îles.

2. Quarante pour cent de la population a moins de 18 ans. Le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail devrait croître de manière régulière au cours de la décennie à venir, de sorte que le Gouvernement doit s'employer de toute urgence à créer des débouchés économiques. Le taux moyen de conception chez les 15-19 ans est élevé (70 naissances pour 1 000 femmes). Il est plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les services de santé procréative pour adolescents sont limités.

3. Les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, sont un problème de plus en plus préoccupant. Le taux de prévalence du VIH chez les adultes est estimé à 1,7 %, et le nombre de personnes séropositives croît au rythme de 33 % par an. Les jeunes, et notamment les jeunes femmes, sont particulièrement vulnérables. La surveillance est insuffisante et les informations sur l'ampleur et la distribution de l'épidémie sont limitées.

4. Le secteur de la santé souffre des infrastructures suffisantes, du manque d'équipements élémentaires, de la pénurie de personnel qualifié et des systèmes défaillants d'orientation des patients. Les services de santé procréative sont peu accessibles et peu utilisés. Trente huit pour cent seulement des accouchements sont assistés par du personnel qualifié, soit une baisse de plus de 50 % par rapport à il y a une dizaine d'années. Le taux de mortalité maternelle est élevé, à savoir 370 décès pour 100 000 naissances vivantes, atteignant même 650 décès pour 100 000 naissances vivantes dans certaines régions. L'espérance de vie à la naissance est de 54 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes.

5. Les disparités entre les hommes et les femmes sont marquées. Les femmes occupent peu de postes d'élues dans les gouvernements locaux et l'on ne compte qu'une seule députée au Parlement. Les femmes sont désavantagées par le faible niveau d'éducation, l'analphabétisme et un accès limité au travail rémunéré. Dans de nombreuses communautés, les femmes ne jouissent pas de la liberté sexuelle et ne sont pas libres non plus d'exercer leurs droits en matière de procréation. Les violences fondées sur le sexe sont courantes. Selon une récente étude, 68 % des femmes vivent dans des foyers violents, ce taux pouvant atteindre 90 % dans certaines provinces des hauts plateaux.

6. La croissance du revenu par habitant a été négligeable au cours de la décennie écoulée, même si une reprise économique est en cours. Trente pour cent de la population vit dans la pauvreté. L'objectif national de réduction de la pauvreté ainsi que l'objectif correspondant du Millénaire pour le développement sont incorporés dans la stratégie gouvernementale de développement à moyen terme, qui vise une réduction de 10 % du nombre de pauvres d'ici à 2015.

7. La politique nationale de la population (2000-2010) incorpore les buts et principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), mais sa mise en œuvre a été lente. Le système décentralisé de planification et de budgétisation introduit dans les années 90 n'a pas permis d'améliorer la qualité des services sociaux de base. Les grands défis à relever sont les suivants : une bonne gouvernance, la stabilité politique, la responsabilisation et la primauté du droit. Il est également nécessaire de créer les capacités institutionnelles des ministères de tutelle et des autorités infranationales pour améliorer les services de santé, d'éducation et de protection sociale de base, en particulier pour les groupes vulnérables.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

8. Le FNUAP a commencé à apporter son assistance à la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1979. Le précédent programme de pays avait pour but d'améliorer les conditions de vie de la population en développant les services de santé procréative et en améliorant la direction et la gestion du programme national sur la population.

9. Le programme de pays a aidé à mettre en œuvre la politique nationale de la population en soutenant les plans d'action de cette politique dans 11 des 20 provinces. Ce programme a incorporé les questions de population dans la stratégie de développement à moyen terme et inscrit l'initiation à la démographie au programme des écoles primaires. Le Gouvernement est en train d'élaborer un programme dans cette matière pour les écoles secondaires. Le programme de pays a également contribué à l'enquête démographique et sanitaire de 2006.

10. Le programme de pays a contribué à l'amélioration des services de santé procréative dans quatre provinces en formant du personnel de santé et en renforçant la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative. Le programme a également élaboré des protocoles pour le traitement des victimes de la violence sexiste et examiné la législation sous l'angle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les programmes de tutorat pour les étudiants des universités et pour les animateurs paroissiaux des jeunes ont permis d'améliorer la connaissance des problèmes de santé procréative et suscité une prise de conscience.

11. Les enseignements tirés sont les suivants : a) les Nations Unies doivent adopter une approche commune des programmes à l'appui des plans, stratégies et programmes nationaux afin d'accroître la capacité nationale de faire face à la détérioration des infrastructures sanitaires et à la pénurie de personnel qualifié; b) il faut améliorer le suivi pour identifier et gérer les problèmes de mise en œuvre; et c) un soutien est nécessaire au maintien à long terme de l'engagement politique d'intégrer les questions de population dans les plans d'action au niveau des provinces et des districts.

III. Programme proposé

12. Le quatrième programme de pays est inspiré : a) du document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies en Papouasie-Nouvelle-Guinée; b) de la stratégie de développement à moyen terme; c) de la politique nationale de la

population; d) du programme de santé publique (2000-2010); e) des objectifs du Millénaire pour le développement; et f) du Programme d'action de la CIPD. Le document commun constitue le cadre global des activités des Nations Unies pour les cinq prochaines années.

13. Les secteurs prioritaires tels qu'ils figurent dans le document commun sont les suivants : a) la gouvernance et la gestion des crises; b) les fondements du développement humain (santé, éducation et protection de l'enfance); c) les moyens de subsistance durables et la population; d) le principe d'égalité entre les hommes et les femmes; et e) le VIH/sida. Le programme de pays du FNUAP concentre son aide dans les secteurs du document commun où le Fonds possède un avantage comparatif. Son but est de contribuer à l'édification de la nation et à l'éradication de la pauvreté en améliorant la situation de la population sur le plan de la santé procréative et en renforçant la capacité du Gouvernement de mettre en œuvre un programme démographique plurisectoriel. Les secteurs faisant l'objet d'une programmation conjointe sont le VIH/sida, la situation des femmes, le suivi des progrès au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et la réponse humanitaire.

14. Le programme de pays du FNUAP contribuera à atteindre les cinq résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies, à savoir : a) le Gouvernement met en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de la gouvernance et de la gestion des crises; b) les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes bénéficient de services de base de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale; c) les communautés rurales de provinces choisies dans chaque région adoptent des pratiques de subsistance améliorées et viables; d) les femmes et les filles sont moins victimes d'inégalités sexistes; et e) le rythme des infections par le VIH/sida est réduit ou stoppé, l'État offrant des services aux personnes infectées par le VIH/sida.

Composante santé procréative

15. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : des informations et des services de qualité en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative, y compris en matière de prévention du VIH/sida, seront accessibles et utilisés par davantage de femmes, d'hommes, d'adolescents et de jeunes. Cet objectif correspond aux priorités nationales telles qu'elles sont définies dans la stratégie en faveur d'une maternité sans risques et de la santé néonatale et procréative, dans la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, dans le plan national de la santé, dans la stratégie de développement à moyen terme et dans la politique nationale de la population. Deux produits contribuent à la réalisation de cet objectif.

16. *Produit 1 : Élargissement du réseau de services de soins complets de santé procréative (notamment planification familiale, soins obstétricaux d'urgence, soins prénatals, prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida) et de services de santé axés sur les adolescents dans des districts choisis et dans les hôpitaux de province.* Pour obtenir ce produit, le programme aidera les départements de la santé aux niveaux national et provincial à : a) accroître le nombre de services offrant des soins obstétricaux essentiels d'urgence; b) accroître le nombre de mères accouchant dans des services de santé correctement équipés avec l'assistance de

personnel qualifié; c) renforcer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative et améliorer les services de planification familiale; et d) étendre la couverture des soins prénatals et postnatals. Le programme renforcera les systèmes d'orientation d'urgence de patients qui relient les centres de santé ruraux aux hôpitaux de province. Il élaborera en outre une stratégie de santé procréative axée sur les adolescents, consistant à introduire des points d'information et des services de soins pour adolescents dans les centres de santé et les communautés.

17. *Produit 2 : Prise de conscience et meilleure compréhension par les adolescents et les jeunes des questions de santé procréative et de population.* Pour obtenir ce produit, le programme soutiendra la mise en œuvre échelonnée des programmes d'éducation démographique dans les écoles secondaires. En outre, le programme inscrira les questions de population et de santé procréative au programme officiel de formation des enseignants. Il étendra aussi les programmes d'éducation par des pairs aux universités et aux écoles secondaires dans des zones choisies et appliquera, à l'intention des adolescents et des jeunes, des stratégies de communication propres à susciter un changement des comportements. Il créera enfin des partenariats avec des institutions religieuses, culturelles et de la société civile pour faire passer à la jeunesse des messages culturellement adaptés.

Composante population et développement

18. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : les trois niveaux de gouvernement (national, provincial et de district) mettent pleinement en œuvre la politique nationale de la population, les questions de population étant intégrées dans les documents de planification et de suivi. Cet objectif inclut l'examen et la révision de l'actuelle politique nationale de la population. Trois produits contribueront à sa réalisation.

19. *Produit 1 : Davantage de données et résultats orientés vers l'action et désagrégés sur la démographie, la situation des femmes et la santé procréative sont disponibles qui permettent d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes.* Pour obtenir ce produit, le programme apportera son appui à une analyse décisionnelle de l'enquête démographique et sanitaire de 2006, ainsi qu'au recensement de la population et du logement de 2010. Il apportera également un soutien technique au renforcement des capacités de recherche en matière de population.

20. *Produit 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des unités nationales et infranationales de planification pour intégrer les aspects démographiques dans les cadres de développement et appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes en matière de démographie et de santé procréative.* Le programme renforcera la capacité technique aux niveaux national, provincial et de district afin d'intégrer les aspects démographiques dans les principales stratégies de développement nationales et décentralisées, y compris la stratégie de développement à moyen terme, le second rapport national sur l'objectif du Millénaire pour le développement et les plans de développement des districts. Le renforcement des capacités techniques visera essentiellement à appuyer l'examen et la révision de la politique nationale de la population. Le programme soutiendra les efforts du Conseil national de la population tendant à gérer, contrôler et promouvoir les programmes nationaux dans les domaines de la population, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la santé procréative. Le programme renforcera les capacités du

secrétariat du Conseil national de la population pour lui permettre de : a) fournir en temps voulu au Conseil des informations, évaluations et options quant aux politiques à suivre; et b) faciliter le rôle moteur du Conseil dans le domaine de la population.

Composante situation des femmes

21. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : les mécanismes institutionnels sont renforcés et donc mieux à même de traiter les grandes questions touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes, en s'intéressant plus particulièrement à la violence fondée sur le sexe, aux stéréotypes sexistes dans les écoles et la main-d'œuvre et à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Deux produits contribueront à la réalisation de cet objectif.

22. *Produit 1 : Capacité renforcée du Gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG) de formuler, réviser et mettre en œuvre des politiques, programmes et plans d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes.* Pour obtenir ce produit, le programme renforcera la capacité du Bureau pour la promotion de la femme (Office for the Development of Women) au Département du développement communautaire (Department for Community Development) d'examiner la politique nationale pour les femmes, d'arrêter une politique nationale en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes et d'élaborer un programme national d'action visant à réduire les violences sexuelles et sexistes. Le programme apportera son soutien au Conseil national de la femme pour : a) examiner la législation dans le cadre de laquelle le Conseil opère; b) élaborer un plan d'action stratégique; et c) renforcer les réseaux avec des groupes de jeunes et des organisations de la société civile. Le programme renforcera également les instances publiques et les ONG compétentes pour la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres conventions internationales relatives aux rapports de force entre les hommes et les femmes.

23. *Produit 2 : Création de mécanismes efficaces pour lutter contre la violence sexiste, les inégalités entre les hommes et les femmes et la discrimination à l'égard des femmes et pour promouvoir l'autonomisation des femmes.* Pour obtenir ce produit, le programme apportera son appui à l'examen des documents de sensibilisation et élaborera des outils de communication en appui des actions de sensibilisation et des stratégies de communication visant à promouvoir un changement des comportements. Le programme examinera et renforcera les capacités des principales institutions, notamment les services de répression et les services médicaux, pour leur permettre de faire face à la violence sexiste ainsi qu'à la discrimination et aux inégalités à l'égard des femmes. Il soutiendra également la recherche sur les déterminants de la violence sexiste et apportera son concours à l'élaboration de politiques et de plans d'action fondés sur des données probantes.

IV. Gestion, suivi et évaluation

24. Le Service de coordination et de gestion de l'aide (Aid Coordination and Management Branch) du Ministère de la planification et du suivi à l'échelle nationale (Department of National Planning and Monitoring) coordonnera le

programme de pays du FNUAP qui sera mis en œuvre par des institutions gouvernementales et des ONG nationales. Le programme de pays fait partie intégrante du document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

25. Le programme de pays appliquera une méthode de gestion axée sur les résultats en alignant ses efforts de suivi et d'évaluation sur le cadre de financement pluriannuel du FNUAP et sur le plan de suivi figurant dans le document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement et le FNUAP réaliseront des enquêtes de base et de fin de programme dans les principaux secteurs du programme.

26. Le bureau de pays du FNUAP en Papouasie-Nouvelle-Guinée se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint et de personnel d'appui. Le FNUAP affectera des fonds du programme à deux fonctionnaires nationaux, conformément à la typologie approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP emploiera du personnel de projet national afin de renforcer la mise en œuvre de la composante population et développement. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Suva (Fidji) ainsi que des experts nationaux et internationaux apporteront leur assistance technique.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Priorités nationales : a) Réduire la pauvreté; b) faire face à la forte croissance démographique; c) stopper l'épidémie du VIH/sida; d) autonomiser les femmes et parvenir à l'égalité entre les sexes; e) maternité sans risques et meilleurs services de santé procréative.

Résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies : a) Le Gouvernement met en œuvre les politiques et stratégies de gouvernance et de gestion de crise; b) les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes bénéficient de services de base de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale; c) les communautés rurales de provinces choisies dans chaque région utilisent des pratiques de subsistance améliorées et viables; d) les femmes et les filles sont moins victimes d'inégalités; et e) le rythme d'infection par le VIH/sida est réduit ou stoppé, l'État offrant des services aux personnes infectées par le VIH/sida.

Composante du programme	Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme
Santé procréative	<p>Résultats escomptés :</p> <p>Des points d'information et des services de soins complets de qualité seront disponibles dans les domaines de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative, y compris les services de prévention du VIH/sida, et seront utilisés par un plus grand nombre de femmes, d'hommes, d'adolescents et de jeunes</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins en moyens contraceptifs modernes sont réduits de 30 % • Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié est amélioré de 50 % • Le pourcentage de jeunes entre 15 et 24 ans indiquant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque est amélioré d'au moins 20 % 	<p>Produit 1 : Élargissement du réseau de services de soins complets de santé procréative (notamment planification familiale, soins obstétricaux d'urgence, soins prénatals, prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida) et des services de santé axés sur les adolescents dans des districts choisis et dans les hôpitaux de province</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 % des centres de santé et des hôpitaux de province dans des provinces choisies proposent au moins trois méthodes de contraception modernes, y compris des préservatifs pour hommes et pour femmes • Au moins 50 % des centres de prestation de services dans les zones choisies dispensent des soins complets obstétricaux d'urgence et/ou les soins obstétricaux essentiels • La proportion de naissances pour lesquelles il y a au moins une visite prénatale a augmenté d'au moins 30 % • Le nombre de services de santé axés sur les jeunes a augmenté <p>Point de référence : Évaluation de la santé procréative de 2007; système intégré de gestion de la santé</p> <p>Produit 2 : Prise de conscience et meilleure compréhension par les adolescents et les jeunes des questions de santé procréative et de population</p> <p>Indicateurs d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de santé procréative axée sur les adolescents, avec son volet communication visant à promouvoir un changement des comportements, est élaborée et mise en œuvre • Des sujets de population et de santé procréative sont incorporés dans le programme officiel de formation des enseignants 	<p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation mondiale de la santé</p> <p>Agence néo-zélandaise de développement international (NZAID)</p>	<p>6,5 millions de dollars (3 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 3,5 millions sur d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme
	<p><i>Point de référence</i> : Système intégré de gestion de la santé; évaluation de la santé procréative</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des jeunes entre 15 et 24 bien informés au sujet du VIH est amélioré de 50 % <p><i>Point de référence</i> : Enquêtes effectuées sur demande auprès d'étudiants entrant à l'université; conseils, avant et après dépistage sur des questions de santé procréative, prodigués aux élèves plus âgés d'écoles primaires choisies</p>		
<p>Priorité nationale : Mise en œuvre efficace de la politique nationale de la population à l'appui des objectifs de la stratégie de développement à moyen terme et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Papouasie Nouvelle Guinée.</p> <p>Résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies : Le Gouvernement met en œuvre des politiques et stratégies plus responsables et plus efficaces.</p>				
Population et développement	<p><i>Résultat escompté</i> : Les trois niveaux de gouvernement (national, provincial et de district) mettent pleinement en œuvre la politique nationale de la population, les questions de population trouvant leur expression dans les documents de planification et de suivi</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des données démographiques désagrégées sont utilisées pour l'élaboration, la planification et la budgétisation des politiques Des politiques et plans nationaux, y compris la stratégie de développement à moyen terme et le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, intègrent et reflètent les questions prioritaires en matière de 	<p><i>Produit 1</i> : Davantage de données et résultats orientés vers l'action et désagrégés sur la démographie, la situation des femmes et la santé procréative sont disponibles qui permettent d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des études orientées vers l'action et fondées sur les données de l'enquête démographique et sanitaire de 2006 sont achevées et diffusées Recensement de la population et du logement de 2010 planifié et réalisé Un certain nombre de données démographiques existent et sont utilisées pour la prise de décisions <p><i>Produit 2</i> : Les capacités institutionnelles et techniques des unités nationales et infranationales de planification sont renforcées afin qu'elles puissent intégrer les aspects démographiques dans les cadres de développement et appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes dans les domaines de la population et de la santé procréative</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les plans d'action des provinces sont ratifiés et mis en œuvre dans toutes les provinces Le cadre pour l'incorporation de données et questions démographiques dans les plans de développement au niveau des districts a été créé, testé et introduit dans des districts choisis La politique nationale de la population a été examinée et révisée Les capacités du Conseil national de la population ont été renforcées pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes dans les domaines de la population, de l'égalité entre les sexes et de la santé procréative 	<p>Projet des Nations Unies pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>Institut national de recherche</p> <p>Université de la Papouasie-Nouvelle-Guinée</p> <p>Ministère de la planification et du suivi à l'échelle nationale</p>	<p>3,5 millions (1,5 million prélevé sur les ressources ordinaires et 2 millions sur d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i>
	population et d'égalité entre les hommes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil national de la population a émis des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre, la coordination et le suivi des programmes dans le domaine de la population et du développement <p><i>Point de référence</i> : Plans de développement au niveau des provinces, des districts et des secteurs</p>		

Priorité nationale : Les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes sont atteints (stratégie de développement à moyen terme).

Résultats escomptés tels qu'ils sont énoncés dans le document commun élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies : Les femmes et les filles souffrent moins des inégalités entre les sexes.

Situation des femmes	<p><i>Résultat escompté</i> : Les mécanismes institutionnels sont renforcés de manière à ce qu'ils puissent traiter les principales questions touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes, en concentrant leurs efforts sur la violence sexiste, sur les stéréotypes féminins dans les écoles et dans la main-d'œuvre et sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'incidence des violences sexistes, y compris les violences conjugales et les viols, est réduite 	<p><i>Produit 1</i> : Capacité renforcée du Gouvernement et des ONG pour élaborer, réviser et mettre en œuvre des législations, politiques, programmes et plans d'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> La politique nationale à l'égard des femmes a été examinée et révisée Un programme d'action national visant à réduire les violences sexuelles et sexistes a été élaboré et mis en œuvre La mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été améliorée, ainsi que l'établissement de rapports y relatifs <p><i>Point de référence</i> : Analyse de situation de 2007</p> <p><i>Produit 2</i> : Des mécanismes efficaces sont créés pour s'attaquer au problème de la violence, des inégalités et de la discrimination sexistes et pour promouvoir l'autonomisation des femmes</p> <p><i>Indicateurs d'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des protocoles relatifs à la violence sexiste sont élaborés et mis en œuvre dans les services médicaux Le nombre des victimes de la violence sexuelle et sexiste qui bénéficient de services, notamment de services de conseil, a augmenté 	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; PNUD Organisations de la société civile; ONG	1 million de dollars (500 000 prélevés sur les ressources ordinaires et 500 000 sur d'autres ressources)
				Coordination et appui au programme : 500 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes et des services sont créés pour protéger et soutenir les femmes et les enfants souffrant de la violence • Proportions filles-garçons équilibrées dans l'éducation secondaire et supérieure 	<ul style="list-style-type: none"> • Des études sur les déterminants de la violence sexiste sont réalisées et diffusées <p><i>Point de référence</i> : Analyse de situation de 2007</p>		